

3-2 Plan de financement du Projet d'Investissement

Le total des dépenses doit être égal au total des ressources.

Exercice 20 25

DEPENSES (*)	MONTANT HT €	MONTANT TTC €	RESSOURCES	MONTANT en €	%
Immobilisations incorporelles	€289400	€405160	Fonds propre (dont capacité d'autofinancement)		
Frais d'établissement			Emprunts à détailler	€93709	
Frais de recherche et de développement			CEPAC	€93709	
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles	€289400	€405160	Aides publiques :	€1481120	
Immobilisations corporelles	€1285428	€1285428	Union Européenne		
Terrain			Etat : (à détailler)	€629931	
Construction	€1285428	€1285428	DRAC	€629931	
Installation techniques, matériel et outillages					
Matériel de bureau et matériel informatique			Région(s)	€314964	
Mobilier			PACA	€314964	
Autres immobilisations corporelles					
			Département(s)	€50000	
			CD 13	€50000	
			Métropole Aix Marseille Provence	€236224	
			Communes	€0	
			Autres : (à détailler)	€250000	
			Mécénat	€250000	
Total des dépenses prévisionnelles	€1574828	€1690588	Total des ressources prévisionnelles	€1574828	

* Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

Fait à :

Marseille

Le

04/04/2025

Signature du
Président

LA CITADELLE DE MARSEILLE
Fort St Nicolas
1 boulevard Charles Livon
13007 Marseille
SIRET : 879 087 557 00016 - APE : 9103Z
Tél. : 04 91 72 79 00
Mail : contact@lacitydelle.org

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**